

2017 DEVE 167 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture gratuite d'abris à moineaux et insectes aux copropriétés et bailleurs sociaux qui en feront la demande ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 9 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 8 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 9 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 7 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission et Madame Pauline VERON au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour fourniture d'abris à moineaux et insectes aux copropriétés et bailleurs sociaux qui en feront la demande, cette fourniture gratuite étant assimilable à une subvention en nature.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget participatif de 2016 « + de nature en ville » AP 1705037, au chapitre 21, rubrique 823, natures 2158 et 2188, mission 281 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et, si nécessaire, des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Est approuvé le lancement d'une étude de benchmark recensant les causes probables de disparition des moineaux à l'échelle des grandes villes européennes.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la mission 280, rubrique 820, nature 617 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018.